

RECOMMANDATIONS

Les documents en langue étrangère doivent être **traduits** par un traducteur assermenté auprès d'une cour d'appel.

PIÈCES À FOURNIR

- **Titre de séjour** (si vous en disposez)
- **Passeport** : pages relatives à l'état civil, aux dates de validités aux cachets d'entrée et le cas échéant au visa long séjour
- **E-photo** contenant la photo et la signature au format numérique
- **Justificatif de domicile de moins de six mois** :
 - Si vous êtes locataire : facture d'électricité, de gaz, d'Internet ou quittance de loyer non manuscrite, etc.
 - Si vous êtes propriétaire : acte de propriété + justificatif de domicile
 - Si vous êtes hébergé chez un particulier : attestation d'hébergement + justificatif de domicile récent + copie recto-verso de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (nb : la carte de séjour de l'hébergeant doit indiquer la même adresse).
 - Si vous êtes hébergé dans un hôtel ou hébergement d'urgence : attestation d'hébergement/de l'hôtelier (+facture du dernier mois dans le cas d'un hébergement à l'hôtel).
- **Certificat d'inscription** ou **justificatif de préinscription** délivré par l'établissement d'enseignement supérieur
- **Relevé de notes** ou **l'attestation d'assiduité**
- **Attestation de réussite** ou **diplôme**
- **Justificatif** de ressources financières mensuelles qui doivent être au moins égales à 615 euros :
 - Si vous êtes boursier : attestation de bourse
 - Si vous êtes salarié (dans la limite de 60% de la durée de travail annuelle : trois dernières fiches de paie)
 - Si vous êtes pris en charge par un tiers : attestations bancaires de virements réguliers ou attestation sur l'honneur de versement des sommes permettant d'atteindre le montant requis
 - Si vous disposez d'autres ressources : attestation bancaire faisant apparaître un solde créditeur de 6 000 euros minimum.